

Claude Vermorel

Extrait du manuscrit « ils m'ont confié leur destin »

Lien internet <http://www.vermorelavocat.fr/>

**ASSISES DE SAONE-ET-LOIRE
LE PERVERS NARCISSIQUE MASSACRE SA FEMME A LA HACHE
ET TENTE DE FAIRE PORTER LE CHAPEAU A SON FILS.**

Aux assises de Saône-et-Loire, j'ai eu à assurer la défense d'un curieux individu.
Un pervers narcissique manipulateur.

Je fais sa connaissance lors de sa garde à vue.

Il apparaît perturbé et s'embrouille dans des explications rocambolesques.

Mais j'écoute sa parole avec bienveillance, sans être dupe.

Il avait laissé sa femme pour morte après lui avoir assené des coups de hache au visage et au crâne.

Tout au long de la procédure, l'homme va se révéler manipulateur, ce qui, à l'évidence, le présentera sous un jour particulièrement sombre devant les jurés.

Pendant sa détention provisoire, il ne cessera, au parloir, de me dire qu'il est innocent des faits qui lui sont reprochés.

Il ira même jusqu'à m'affirmer que c'est son fils qui a commis le crime.

Or, tout concourait dans le dossier à établir sa culpabilité.

Au cours de sa détention, il écrira à la juge d'instruction pour lui dire qu'il a dissimulé les preuves de son innocence, enfouies près d'un mur, dans la campagne.

Je reçois alors un appel téléphonique de la juge d'instruction, qui le convoque *ipso facto*.

Devant l'incrédulité de la juge et sa fermeté au cours de l'interrogatoire, il finit par avouer que tout cela n'était qu'un mensonge.

Mieux encore pour la manifestation de la vérité il disculpe son fils et reconnaît intégralement les faits.

Il faut dire que la juge s'était déclarée prête à se rendre sur place avec une pelleteuse et les gendarmes.

Il comprend alors la détermination de la magistrate, sourde à ses mensonges réitérés et prix conscience qu'elle ne plaisantait pas.

On peut dire que, ce jour-là, il a illustré jusqu'à la caricature son mode de fonctionnement manipulateur.

Nul besoin, selon moi, d'un psychiatre pour s'en convaincre.

La suite montrera qu'il en paiera le prix fort, soit **vingt-cinq ans de réclusion criminelle**.

Parfois, mieux vaut faire preuve d'humilité devant les charges qui pèsent contre soi.

Il avait essayé de me manipuler au parloir.

Je lui avais dit que maintenir de tels mensonges lui nuirait devant les jurés, mais que je respecterais son choix de défense, aussi absurde soit-il.

Et comme tous les narcissiques, l'horreur de ses actes lui était insupportable.

Il devait donc, dans un premier temps, s'enfermer dans le déni.

N'ayant pas eu le courage de me dire la vérité, il finira par soutenir que c'est sous les conseils de son codétenu qu'il a reconnu les faits, tout en maintenant sa version initiale, du moins face à moi « *Je ne suis pas l'auteur, c'est bien mon fils qui a commis le crime, mais je ne veux pas l'accabler. Donc je me reconnais coupable tout en étant innocent.* »

Il faut être infiniment tordu pour raisonner ainsi, d'autant que la cour ne lui pardonnera ni ses errements ni ses turpitudes.

Il va donc se présenter devant les jurés avec le handicap d'avoir, dès le début, été perçu comme un homme manipulateur et lâche.

Et, devant une cour d'assises, la manière dont un accusé se comporte tout au long de la procédure peut parfois peser lourd dans la perception que les jurés se font de lui.

Bien que je lui eusse soigneusement expliqué la stratégie et demandé de « jouer la modestie », son narcissisme était tel qu'il ne m'écoutait pas.

Pire encore, devant les jurés, il ira jusqu'à injurier son propre fils, le traitant de drogué et de fainéant.

L'expert psychiatre sera appelé à la barre par visioconférence et donnera lecture de son expertise.

Dans sa biographie, il reviendra sur les antécédents familiaux et judiciaires de l'accusé. Une véritable cour des miracles à la Hugo.

Il évoquera la brutalité de son père ainsi que le viol que celui-ci lui a fait subir durant son enfance. S'ensuivirent une scolarité erratique et une vie dissolue, jusqu'à sa rencontre avec sa compagne, puis la naissance de leurs enfants.

Ses trois fils l'ont décrit comme un homme violent. Il pouvait se montrer aimant et leur offrir tous les cadeaux du monde, puis, subitement, basculer dans la violence.

À la barre, les fils ont expliqué avoir subi de nombreuses violences de la part de leur père, qu'ils ont également décrit comme très manipulateur.

L'expert le décrit comme un sujet présentant une personnalité pathologique de type

état limite, directement liée à son enfance, aux violences et au viol qu'il aurait subis de la part de son père.

Le psychiatre rapporte : « *Nous avons constaté un défaut du sens de l'interdit. Par ailleurs, le sujet est un simulateur et un manipulateur, ce sont des termes que j'ai pesés et que j'assume totalement.* »

Il présente une personnalité clivée, avec une partie qui fonctionne de façon adéquate et une autre de façon inadéquate. »

La présidente de la cour lui pose alors la question : « *Monsieur a énormément varié dans ses déclarations. Est-ce propre aux personnalités de type état limite ? »*

L'expert répond : « *Oui, totalement. La manipulation, l'affabulation et la mythomanie sont intrinsèques à ce type de personnalité.* »

Monsieur ne traverse pas d'état délirant. Ses mensonges ne relèvent pas d'une pathologie, autrement dit, il sait ce qu'il dit.

Cela relève toutefois de la manière dont il n'a pas pu se construire au cours de son enfance, en raison des violences subies.

Quand Monsieur dit quelque chose, il sait si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai. » □

Dans le box des accusés, il se prend la tête entre les mains et verse des larmes.

La présidente poursuit, « *Nous savons qu'il y a eu deux épisodes de tentative de suicide. S'agit-il de marqueurs révélateurs de ce type de personnalité mal construite ? »*

L'expert répond, « *Tout à fait. Il met en place des situations difficiles par ses histoires et ses mensonges et, ne les supportant pas, se fait violence à lui-même ou aux autres.* »

Je pense que ses symptômes existaient déjà durant l'enfance.

Il donne les abus commis par son père comme explication à ses états de colère actuels. Dans notre métier, c'est ce que nous appelons l'identification à l'agresseur.

Les enfants victimes de violences courent souvent un grand risque de devenir eux-mêmes des adultes violents.

Les conditions d'éducation de Monsieur, durant son enfance, ont été désastreuses.

Les menteurs comme lui sont des personnes qui fonctionnent sur un mode infantile. L'enfant veut que le monde corresponde à ses désirs.

L'adulte qui n'a pas pu se structurer reste sur ce mode. Il ment pour que les autres le croient et, lorsque ce n'est pas le cas, l'effondrement entraîne une colère intérieure, une rage.

La rage monte, encore et encore, jusqu'à ce qu'il faille trouver un moyen de l'évacuer. »

En tant qu'avocat de la défense, je pose alors mes questions à l'expert psychiatre : « *J'ai une grande interrogation. On dit qu'à tout crime correspond un mobile, mais j'ai du mal à identifier une motivation dans ce cas précis. À votre avis, qu'est-ce qui a pu le motiver à passer à l'acte ? Sa personnalité violente ou un autre déterminisme, comme la jalousie, par exemple ?* »

L'expert répond : « *La raison du passage à l'acte, c'est lui qui en détient la clé. Monsieur crée les tensions et ne peut pas les gérer. Ce sont mes constatations, mais elles sont d'ordre général. Le véritable mobile, lui, ne peut être connu que de Monsieur.* »

J'ajoute : « *À un moment donné, Monsieur évoque une circonstance particulière de son enfance, il s'est rebellé contre son père violent en prenant un tisonnier, s'apprêtant à le frapper. À partir de ce moment, son père a cessé de le maltraiter.*

En se montrant plus fort que ce père violent, un sentiment de toute-puissance aurait-il pu naître en lui ? »

L'expert répond : « *Oui, tout à fait. Élevé dans un système où le plus costaud avait toujours raison, sa rébellion lui a permis de dominer son père et donc de prendre sa place, celle du plus fort.*

On s'identifie à ses parents, pour le meilleur ou pour le pire. Malheureusement pour Monsieur, ce fut pour le pire. La violence était le mode de communication dans sa famille, il l'a reprise de son père. »

J'ajoute : « *Monsieur présente d'importants symptômes dépressifs. La dépression et la violence peuvent-elles être liées ?* »

L'expert répond : « *Oui, tout à fait. La violence est même souvent une réponse à la dépression.* »

Je poursuis : « *Avons-nous affaire à une personnalité pathologique ?* »

L'expert répond : « *Oui, tout à fait. Il est évident que son comportement est hors norme.* »

Les trois fils escortent leur mère hors de la salle. Elle jette un regard à l'accusé, dans le box. Celui-ci détourne les yeux.

La cour est installée, mais les parties civiles ne sont pas encore revenues dans la salle. La présidente présente un nouvel expert.

Un psychologue clinicien, par visioconférence, expose l'enfance de Monsieur ainsi que le rapport réalisé lors de son incarcération au centre pénitentiaire de VARENNES-LE-GRAND.

Il explique que Monsieur, dont l'enfance a été désastreuse, a pris confiance en lui au cours de son service militaire.

Précisant : « *Il connaît néanmoins de nombreuses crises d'angoisse depuis sa jeunesse. Ce sont des crises violentes, au cours desquelles il éclate en sanglots.*

Dans son histoire personnelle, le viol de son fils Laurent par son frère a constitué un véritable choc.

Son enfance a ressurgi et il a changé de personnalité. Il est devenu beaucoup plus impulsif, laissant s'exprimer ses accès de violence. »

L'expert décrit également comme un nouveau choc les prétendues révélations de son épouse concernant la paternité de leur fils.

« Ces révélations l'ont atteint très profondément dans son narcissisme. Il s'est senti humilié.

Il s'était construit une image de lui-même très forte, un véritable château fort destiné à dissimuler ses fragilités.

C'était un enfant fragile et craintif qui s'était forgé une image de bagarreur et d'homme violent.

Mais ce château comportait une faille : la faille narcissique. Les révélations sur la paternité de son fils ont ébranlé l'édifice, agrandissant cette faille jusqu'à l'effondrement de sa personnalité et au passage à l'acte. »

La présidente observe : *« Vous êtes parvenu à des conclusions similaires à celles de l'expert psychiatre. Monsieur aurait un double visage : quelqu'un qui n'est pas plongé dans un délire imaginaire, mais que vous décrivez néanmoins comme froid, peu émotionnel et marqué par une grande dualité. Son discours manque également de cohérence. »*

L'expert répond : *« Nous avons en effet affaire à un homme d'apparence calme, chez qui tout semble aller bien, mais chez qui tout peut basculer très rapidement. Il manifeste une grande incohérence dans son comportement.*

Le passage à l'acte permet d'apaiser les tensions internes qui le traversent. »

La présidente poursuit : *« Faut-il nécessairement que Monsieur ait traversé une phase de colère ou de tension pour passer à l'acte ? ».*

L'expert répond : *« J'ignore par quoi Monsieur est passé à ce moment-là. Le passage à l'acte peut être déclenché par quelque chose de totalement anodin. Il s'ensuit une perte de contrôle, ce qui n'exclut pas la froideur d'une préméditation. »*

□

L'avocate générale interroge alors l'expert psychologue : *« L'enfance malheureuse de Monsieur ne pourrait-elle pas être une manière de se valoriser et de masquer le fait qu'il aurait pu vouloir faire taire son épouse au sujet de sa relation extraconjugale ? »*

L'expert répond : *« Ce n'est pas impossible, mais la perte de contrôle semble toutefois bien présente. »*

Vient ensuite mon tour, en tant qu'avocat de l'accusé, de poser des questions à l'expert : *« Le rapport de Monsieur à la mort, en lien avec sa mère, qui fut sa seule protectrice, n'a-t-il pas pu produire une totale perte de sens ?... »*

J'interviens : « Il nous a dit « *Je suis mort avec elle* », des paroles fortes, sur lesquelles je souhaiterais connaître votre avis. »

L'expert : « *Sa famille fut une anarchie complète dans laquelle il n'a pas pu se construire : d'abord très craintif dans son enfance, puis révolté contre son père qui frappait sa mère, il est alors devenu son père, puis tombé dans une petite délinquance et dans la violence.*

À cause de son enfance, c'est quelqu'un de totalement a-structuré à l'intérieur, dont le point de bascule pourrait effectivement correspondre à la révolte contre son père et le décès de sa mère. »

Je renchéris : « *On a vu beaucoup de résultats positifs avec des thérapies sur les personnes violentes permettant une réinsertion dans la société. Cela est-il envisageable pour Monsieur. ?* »

L'expert : « *Cela me paraît très compliqué dans son cas.*

Des thérapies de substitution lui permettront de prendre conscience de ce qu'il s'est passé et après, peut-être, de combler le fossé à l'intérieur de lui.

Mais il conservera une grande fragilité, avec toujours le risque que la digue cède de nouveau. »

Je comprends à l'instant que le sort de cet homme devant les jurés est scellé.

L'avocate générale pointe le fait que l'accusé a perdu beaucoup de poids lors de sa détention et que, s'il est aujourd'hui très maigre, les photos permettent d'imaginer la force des coups d'un homme en meilleure forme physique et les souffrances endurées par la victime.

Des photos de l'accusé prises avant les faits sont également montrées à la présidente et aux jurés.

J'indique que mon client ne souhaite pas être vu en photo, mais la présidente explique que ces photos ont été indexées au rapport d'expertise et font partie de la procédure.

Mon confrère représentera les parties civiles qui souhaitent s'exprimer son épouse, ses fils et sa mère.

Madame, 75 ans, mère de la victime, est appelée à la barre : « *En 1980, Monsieur est venu chez nous avec une Winchester chargée pour nous fusiller parce qu'on ne voulait pas qu'il épouse ma fille.*

Cela a rendu fou de tristesse mon mari, qui aimait beaucoup notre fille » (elle verse quelques larmes puis se reprend). « Monsieur s'est décrit comme quelqu'un de ni menteur ni fainéant, mais c'est faux, c'est ma fille qui travaillait et ramenait l'argent au domicile. Il ne faisait pas non plus à manger ni ne s'occupait des enfants. »

Le premier fils de l'accusé et son épouse sont appelés à la barre *« Il n'était pas présent au moment des faits. Il était en froid avec sa famille, et plus particulièrement son père. »*

Il revient sur son enfance, et notamment sur les violences subies sur lui par son père : *« Mon père m'a cassé la jambe étant enfant (...) Il m'écrasait ses cigarettes sur la peau (...) Un jour, il m'a poussé dans les escaliers et je me suis brisé l'arcade sourcilière (...) Voilà quelques exemples de sa violence quotidienne. »*

Il ajoute : *« Un jour, ma mère était partie, lui laissant l'un de mes frères à charge, un petit bébé de quelques mois... Le bébé s'est mis à pleurer et, agacé, mon père a jeté l'enfant à travers la pièce. J'ai ramassé mon frère et je suis sorti en courant de la pièce, alors que mon père est retourné à ses affaires. »*

Ému, il s'interrompt : *« Mon père m'a beaucoup frappé, peut-être par plaisir, peut-être parce qu'il était mal dans sa peau (...) Il a également beaucoup trompé ma mère, j'ai assisté à l'une de ses tromperies dans les bois, quand j'étais encore enfant.*

Quand ma mère rentrait du travail, il s'empressait de compter l'argent pour aller se faire plaisir.

Il a fait des crédits sur le dos de ma mère.

Ma mère était constamment à découvert.

Lui niait, la traitait d'idiote, l'insultait.

À force de mauvais traitements, il nous a détruits psychologiquement. »

Il souhaite s'adresser à son père.

La présidente accepte.

« Papa, parce que tu es mon père, je vais te dire : Merci, parce qu'à cause de toi je suis devenu l'homme que je suis, un père aimant, protecteur, qui ne détruit pas, un mari aimant, parce que je vais me marier l'année prochaine.

C'est grâce à tout ce que tu as fait de mal dans ta vie que je suis devenu celui que je suis, ce n'est pas parce que tu as un passé violent que tu es obligé de devenir toi-même quelqu'un de mauvais, j'en suis la preuve...

Et surtout merci de m'avoir rendu ma mère, pas dans l'état que j'aurais voulu, mais maintenant elle est libre, mes frères sont libres, tu vas enfin sortir de nos vies. »

L'accusé se cache le visage dans les mains.

La présidente lit l'audition de la sœur de l'accusé, entendue au début de la procédure en 2015, qui n'a pas souhaité assister au procès.

Elle explique que son frère l'avait volée à plusieurs reprises, *« nous ne le fréquentions pas trop, il traitait mal sa femme, dès qu'elle ouvrait la bouche, il lui disait de se taire et l'insultait (...) Monsieur a hérité de la violence de notre père qui*

nous battait tous (...) Monsieur en a fait voir à tout le monde, il n'était pas fréquentable. »

« Je suis triste de ce qu'il a fait, et il en est entièrement responsable. »

La présidente lit l'audition de la sœur de l'accusé (absente aujourd'hui) : *« Mon père était très violent, mais mon frère lui en a fait voir aussi.*

Il était fainéant, se rebellait et n'allait pas travailler (...) Mon père n'a jamais frappé gratuitement, c'était parce qu'on le méritait.

Je sais que mon père a fait des attouchements à mes sœurs, mais jamais à moi.

Par contre, mon frère m'a approchée. Je n'étais pas assez forte pour le repousser, j'étais très jeune (...) J'ai gardé tout ça en moi, ça a été une grande souffrance tout au long de ma vie, il doit payer.

Il a été un monstre, aussi bien dans son enfance que dans sa vie de couple, il doit payer. »

La présidente demande à l'accusé ses observations : *« Je suis quelqu'un de violent, manipulateur, je reconnais tout ça... Mais un violeur, jamais, je n'ai jamais fait ça. »*

Il lit un texte expliquant que ces allégations de viol seraient l'objet d'une vengeance de la part de son frère, lui-même accusé d'avoir violé son fils.

La présidente s'intéresse au « CV » de l'accusé.

Son parcours professionnel est erratique, constitué de nombreuses petites missions d'intérim, avec des départs intempestifs et des périodes sans emploi.

Elle le questionne sur ses conditions de détention.

Il explique ne plus aller en promenade, mais va voir son psychologue et son médecin.

Sur son temps, il explique écrire un livre sur sa vie, pour « rétablir la vérité ».

S'ensuit un échange entre la présidente et l'accusé sur ses rapports compliqués avec d'autres détenus.

L'échange dévie sur les lettres envoyées en catimini par Monsieur à ses enfants et à sa maîtresse depuis la prison, contrevenant aux règles du régime de détention.

Sur le suivi médical, il explique voir sa psychologue tous les 15 jours et ne plus avoir d'autre traitement que pour le stress. La présidente confirme qu'aucun acte de violence n'est à déplorer depuis son incarcération.

La présidente indique avoir contacté l'administration pénitentiaire en demandant à protéger « Monsieur de lui-même ».

Ce dernier la remercie, lui disant qu'il était bien dans l'état d'esprit de mettre fin à ses jours.

La présidente donne lecture de l'audition de la maîtresse de l'accusé.

Absente au procès, elle présente sa rencontre avec l'accusé, puis sa relation : « J'avais conscience qu'il n'était pas fait pour moi, il était exubérant et vif, vulgaire en parole. Il n'aimait pas sa vie, ça, c'était clair. Il s'est confié à moi sur son enfance, son père qui le battait, l'ébouillantait... »

Après avoir rappelé que l'accusé encourt la réclusion perpétuelle à perpétuité, la présidente décrète une pause de 10 minutes.

L'audience reprend.

Vient le temps de la plaidoirie de l'avocat de la famille, partie civile.

Et face aux jurés, il déclare : « Jamais vous n'oublierez ces deux jours très intenses, jamais vous n'oublierez les gémissements de Madame (la victime), l'image de cette femme qui vacille, qui paraît tel un animal blessé.

Ces cris, vous les avez entendus, vous les avez vus !

La première fois que j'ai rencontré Madame., elle m'a dit : « Vous saviez, avant, j'étais une belle femme ! » Aujourd'hui, elle ne supporte plus son visage, elle refuse de se regarder, de faire des photos (...) Elle était aveuglée par l'amour de Monsieur, et lui l'a rendue aveugle.

Elle était entièrement soumise à lui, elle a fait tous les sacrifices possibles pour lui : elle tenait sa maison, n'avait ni permis ni amis, elle travaillait pour subvenir aux besoins de la famille.

Ce n'était pas une femme de joie, mais une femme courageuse et une mère digne !

Contre ses sacrifices, son amour, qu'a-t-elle eu en retour : du mépris, des insultes, des coups... et pour finir, des coups de hache mortifères (...) Je ne vais pas rentrer dans le détail des opérations, mais je veux que vous sachiez que ce n'est pas fini, il y aura encore d'autres opérations.

C'est une femme diminuée, elle en a pris pour perpétuité !

Quand elle butait hier sur un mot à cause de son handicap, qu'a-t-il fait, Monsieur ? Il l'a accusée de simuler !

Voilà M., il accuse, il rejette la faute, contre sa propre famille, il n'hésite pas à salir !

Cette famille vit un drame. Cette femme qui avait quitté son foyer par amour est revenue chez ses parents après le drame, mais elle est revenue défigurée (...)

Et son propre père n'y a pas résisté, il est décédé l'an passé. »

Elle n'a pas besoin de raconter ce qu'il s'est passé, c'était écrit sur son visage, et ses parents ne peuvent plus la voir sans avoir la boule au ventre.

Le drame a été vécu de plein fouet par toute la famille.

Concernant son fils, normalement quand on s'endort on fait des cauchemars.

Lui, il dormait, mais on l'a réveillé de son sommeil pour le plonger dans un cauchemar, le père, l'image de référence, celui qui doit protéger, l'a réveillé à coup de hache !

Quand il s'est enfui, le visage couvert de sang, le voisin qui lui a ouvert la porte a raconté qu'il s'était mis en boule, refusant de parler, terrifié que son père revienne avec la hache, pour le finir, a-t-il fini par dire.

Aujourd'hui, il ne va pas bien. Il a fait des bêtises, mais comment aurait-il pu faire autrement ?

Aujourd'hui, il a un fils, c'est son rayon de soleil, mais il a refusé que celui-ci porte le nom de son père.

Son second fils, c'est un héros, il a désarmé son père et a porté secours à sa mère.

Lui aussi, sa vie a explosé ! Il n'a pas pris de coup de hache, mais son père a quand même réussi à le blesser depuis sa cellule, il l'a accusé du crime, et nous avons douté, il est passé par des moments horribles !

Ce fils préféré selon l'accusé, il a détruit sa vie, comme les autres. C'est la béquille, c'est celui qui tient aujourd'hui sa famille.

Pour lui, cette audience est d'autant plus difficile que l'horreur, il l'a vécue deux fois : lorsqu'il était enfant, maltraité par son père, abusé par son oncle, puis dans la chair de sa mère.

Sa famille est son horreur, son cauchemar.

Puis mon confrère s'adresse aux jurés : « *Quelque soit votre conviction aujourd'hui, n'oubliez pas que les victimes sont derrière moi, vous les avez vus, vous les avez entendus* ».

L'avocate générale prend la parole : « *En deux ans d'instruction, je crois que la vérité ne sera jamais réellement sortie de la bouche de l'accusé, elle lui est aussi étrangère que la compassion, le respect et l'amour pour sa femme et ses enfants...*

Mais la vérité, elle se voit sur le visage de son épouse et des trois enfants. Elle se lit également avec la qualification criminelle de tentative d'homicide sur les personnes de son épouse et le fils.

Une double tentative d'assassinat, c'est la réclusion criminelle à perpétuité, voilà ce à quoi l'accusé essaye d'échapper avec sa stratégie de défense, ses mensonges, sa manipulation...

Une stratégie d'autant plus dévastatrice pour son épouse qui a dû revivre ces horribles événements, mais également pour ses fils qui ont dû subir ses allégations et ses accusations.

Et il y a une chose que je souhaite pointer, c'est que si la tentative d'homicide a été retenue sur les personnes de son épouse et son fils, l'autre fils aurait pu être l'une des victimes : rappelez-vous, il y avait trois bouteilles d'eau chargées de somnifères.

Nous avons affaire à quelqu'un qui avait prévu d'aller jusqu'au bout.

Les coups ont été portés au niveau de la tête et du crâne, et lorsque l'on tape quelqu'un à huit reprises avec une hache, ce n'est pas le signe de quelqu'un qui veut discuter, mais de quelqu'un qui veut tuer !

Son épouse a été livrée aux coups de hache de son mari qui a frappé, selon l'expert médical qui l'avait auscultée à l'époque, avec toute la force possible d'un accusé beaucoup plus corpulent à l'époque.

Il n'y a bien que Monsieur. qui ne voit pas aujourd'hui l'intention claire de tuer !

Au niveau des mobiles, la paternité supposée de l'un de ses fils ait un mobile qui arrange beaucoup Monsieur, qui aurait ainsi voulu « sauvegarder » son honneur.

C'est du pathos, très bon pour son système de défense.

Mais ce n'est pas pour cela que Monsieur a attaqué sa femme.

Ce n'est pas non plus parce qu'elle menaçait de le quitter, ni par jalousie, mais pour un motif assez banal, Monsieur voulait refaire sa vie et, pour lui, une épouse et deux enfants représentaient un fardeau.

Le mobile, ce n'était pas la jalousie : c'était la volonté de refaire sa vie.

Mais plutôt que d'envisager un divorce, peu glorieux à ses yeux, Monsieur. a fait la seule chose qu'il semblait savoir faire c'est un passage en force et le recours à la violence.

Monsieur est dans un fonctionnement de toute-puissance, avec un ego surdimensionné, au point que l'idée même de l'arrestation et de la justice ne l'aurait pas effleuré avant de commettre son acte terrible.

Il a joué du mensonge et a franchement cru pouvoir s'en sortir, quitte à accuser le soi-disant « fils préféré » pour se sauver à tout prix et lui faire payer le fait qu'il ne s'était pas rangé à ses côtés.

Précisons que la hache, que Monsieur aurait voulu faire passer pour volée ou trouvée, avait bien été achetée le 18 septembre 2015, selon l'enquête, c'est-à-dire six jours avant la tentative de meurtre.

« Si ça, ce n'est pas de la préméditation, il va falloir qu'on revoie bon nombre de dossiers criminels ! » renchérit la partie civile.

Un autre acte pouvant signer la préméditation est évoqué, ce sont les bouteilles d'eau.

Les fameuses bouteilles, une pour Madame, une pour le premier fils, une pour le second, toutes contenant de l'Atarax, un médicament permettant d'assoupir les personnes et d'endormir leur méfiance.

De l'Atarax que Monsieur a pris par le passé.

Même s'il nie son implication au sujet des bouteilles, on ne peut nier l'ensemble des éléments car Monsieur a distribué trois bouteilles à ses trois futures victimes, trois bouteilles contenant un médicament qu'il a lui-même pris par le passé.

Selon l'avocat général, la violence est partout dans ce dossier, dans les actes commis, mais également dans la vie de Monsieur, dans son enfance.

« Les coups, la violence, l'alcool et les viols ont circulé dans l'histoire de Monsieur, et je ne remets pas cela en cause ! »

Sa tentative de développement a été extrêmement faible en tant que petit garçon abusé et violenté, une faiblesse compensée par un narcissisme qui se nourrit ensuite de violence.

Monsieur est quelqu'un de sensible, certes, faible et déviant, oui, mais ce n'est pas une personnalité malade.

Monsieur est quelqu'un qui ne respecte pas les autres.

Il connaît les valeurs, il connaît les normes, mais il ne veut pas les respecter, il ne veut pas s'imposer de limites. Il agit en fonction de sa frustration, sans respect pour rien ni personne.

Je reviens sur le fait que l'expert a pointé qu'on ne soignera pas Monsieur comme ça. Il faudra de nombreuses années pour produire la moindre avancée. Sa structure de personnalité est dangereuse pour la société.

L'évolution chez Monsieur va être extrêmement longue.

Il a été dangereux, il reste dangereux et sera dangereux pendant encore de longues années.

Compte tenu de ce diagnostic, il faut, à mon sens, prononcer une peine de réclusion suffisamment longue pour protéger les autres.

« C'est pourquoi je demande une peine de vingt années de réclusion criminelle, avec injonction de soins. »

Un lourd silence de plomb envahit la salle.

La présidente annonce une suspension d'audience de quinze minutes.

L'audience reprend avec ma plaidoirie, en qualité d'avocat de la défense.

Pour moi, au vu de ces trois jours d'audience, l'accusé a joué contre lui-même.

Pas d'empathie, pas de regrets, seulement de la froideur.

Et surtout, il a affiché le côté le plus sombre de sa personnalité , celui d'un manipulateur pervers.

Assurer sa défense était une tâche digne de SISYPHE, et je ne me faisais aucune illusion sur le verdict à venir.

Finalement, j'allais plaider dans un certain confort attendu qu'il reconnaissait sa culpabilité.

Je m'adresse alors aux parties civiles :

« Assurer la défense de votre père, assurer la défense de votre époux, ne signifie nullement, de ma part, que je renie votre souffrance et vos malheurs.

On ne va pas se leurrer, le comportement de Monsieur ne le rend pas sympathique.

Il suscite une indignation légitime au regard de son crime.

Mais on ne peut pas porter un jugement sur un homme sans s'intéresser à son parcours, sans chercher à comprendre d'où il vient.

Quand j'entends parler de monstruosité, je m'indigne.

Car il n'y a pas de monstre dans notre société.

De même, lorsque j'entends le mot "diabolique", il faut faire acte de raison : le trop est l'ennemi de la raison.

Il n'y a pas de monstre au regard de Dieu, disait saint AUGUSTIN.

L'évidence impose de reconnaître qu'il est coupable de tentative d'homicide volontaire sur sa femme.

C'est indéniable. Il y a eu préparation, il y a eu préméditation.

Mais une préméditation commise dans ce que je nommerai un état d'esprit égaré ».

Je m'adresse alors aux jurés :

« Je vous demanderai d'être justes et raisonnables dans la sentence que vous allez prononcer.

Certes, il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Mais les vingt années de réclusion criminelle qui vous sont demandées ne me paraissent pas raisonnables.

Je vous demande de juger en votre âme et conscience, et de trouver la juste décision. »

Il a décidé de faire appel de ce verdict.

Un nouveau procès aurait du avoir lieu, mais le lendemain il renoncera à la voie d'appel.

Alea jacta est.